

REPUBLICQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE



DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNEE 2024

DISCOURS DU PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

(Ouverture, le jeudi 24 octobre 2024)

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République du Bénin ;
- Madame et Messieurs les Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Madame et Messieurs les Membres de la Conférence des Présidents ;
- Honorables Députés à l'Assemblée nationale, chers collègues ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des corps diplomatique et consulaire ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales accréditées au Bénin ;
- Monsieur le Président de l'Association nationale des anciens parlementaires du Bénin (As-NAP) ;
- Monsieur le Président de l'Amicale des Fonctionnaires Parlementaires Retraités du Bénin (AFOPAR-BENIN) ;
- Madame le Préfet du département de l'Ouémé ;
- Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;
- Monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

- Monsieur le Directeur de Cabinet du président de l'Assemblée nationale et son adjoint ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs techniques et leurs adjoints respectifs ;
- Monsieur le Commandant du Groupe de sécurité de l'Assemblée nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques et chargés de mission du Président de l'Assemblée nationale ;
- Mesdames et Messieurs de la Presse ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Grande est ma joie de m'adresser à vous ce matin, à l'occasion de la présente cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale pour le compte de l'année 2024 et j'ai l'heureux plaisir de vous saluer avec cordialité et la solennité qui sied en pareille circonstance.

Conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution du Bénin, reprises par ailleurs par l'article 4 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, nous procédons ce jour, 24 octobre 2024, à l'ouverture

solennelle de la deuxième session ordinaire de l'année en cours et sera prioritairement consacrée à l'examen et au vote du projet de Loi de finances de l'Etat, au titre de la gestion de l'année 2025.

Après trois (03) mois de vacances parlementaires bien méritées que nous avons mises à profit pour rendre compte à nos mandants respectifs, de l'impressionnant travail législatif abattu au cours de la période qui s'achève. Trois (03) mois de vacances que nous avons cependant dû suspendre, par deux (02) fois pour tenir des sessions extraordinaires consacrées à l'examen de certains dossiers ponctuels et urgents, ou organiser des ateliers et séminaires d'imprégnation du contenu de projets de lois importants ou complexes. Nous voici de retour dans cet hémicycle, temple et sanctuaire de la démocratie béninoise, pour trois (03) nouveaux mois d'intenses activités parlementaires.

Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, qu'il me soit permis de rendre grâce à Dieu, le Tout-Puissant et le Miséricordieux, Maître absolu de nos vies et de nos destins, pour sa sollicitude particulière à l'égard de chacun d'entre nous et de l'opportunité qu'il nous donne de pouvoir poursuivre, en toute sérénité, la consolidation du processus

démocratique en cours dans notre pays, depuis l'historique conférence des forces vives de la nation de février 1990. En effet, qui d'entre nous n'a pas eu quelque frayeur en apprenant, par la voix du procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET), qu'il y avait un complot en préparation contre la sûreté de l'Etat, donc un projet de remise en cause de l'ordre démocratique laborieusement instauré et entretenu dans notre pays depuis plus de trois (03) décennies ? C'eût été vrai que notre institution parlementaire n'existât plus et son président mis aux arrêts et vous autres députés mis au chômage. Heureusement qu'il a plu au Seigneur de nous en épargner. Cependant, je voudrais nous inviter à la retenue, en attendant que les instances compétentes achèvent leurs investigations et situent éventuellement les responsabilités dans ce dossier complexe, sans aucune intrusion ni entrave de quelque nature de la part de la Représentation nationale. Le dossier relève en effet de la compétence exclusive du judiciaire et dans le respect de la séparation des pouvoirs, nous serions bien inspirés d'éviter toute ingérence en tant qu'institution, dans le respect de notre Constitution qui dispose en son article 17 que « **Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été**

légalement établie au cours d'un procès public durant lequel toutes les garanties nécessaires à sa libre défense lui auront été assurées... »

Honorables Députés et chers collègues,

Cette parenthèse soigneusement refermée, je voudrais, en notre nom à tous et avec la chaleur et la cordialité qui conviennent, souhaiter la bienvenue, parmi nous, à tous nos illustres hôtes ; je veux nommer : les Présidents des Institutions républicaines, les membres du gouvernement, les représentants des corps diplomatique et consulaire notamment l'Ambassadeur du Royaume du Maroc, doyen du Corps diplomatique, le Préfet de l'Ouémé et le Maire de la ville capitale. En votre nom à tous et en mon nom propre, je voudrais leur dire combien nous apprécions leur présence et leur accompagnement accoutumés qui rehaussent toujours l'éclat de nos rentrées parlementaires. De fait, nous les percevons à la fois comme un honneur rendu régulièrement à l'institution parlementaire et un message d'encouragement et de soutien adressé aux représentants de la nation que nous sommes.

Honorables Députés et chers collègues,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Dans mon discours d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2024, je disais ceci : « **Si quelque chose a pu être fait depuis l'installation de cette législature, nous le devons en grande partie à la fraternité et à la convivialité qui ont régné au sein de la Représentation nationale.** »

Mais que constatons-nous désormais ? La haine. Oui de la haine ! Qu'elle soit collective ou individuelle, familiale ou érigée en argument politique, la haine est partout présente au cœur de nos vies. Haine de l'autre différent, haine de celui qui me fait de l'ombre, haine de soi... De la genèse de l'humanité en passant par Sophocle¹ et jusqu'à nos jours, rien n'a vraiment changé dans nos relations humaines. Nous avons le même besoin d'aimer, d'être aimés, reconnus, la même soif de vengeance, de destruction, de possession. Les mêmes complicités avec Éros² et Thanatos³, avec l'esprit du mal et celui du bien. Comment naît la haine ? D'où vient ce sentiment, cette

¹Sophocle (en grec ancien Σοφοκλῆς / Sophoklḗs), né à Colone en -495 et mort en -406, est l'un des trois grands dramaturges grecs dont l'œuvre nous est partiellement parvenue, avec Eschyle et Euripide. Il est principalement l'auteur de cent vingt-trois pièces (dont une centaine de tragédies).

²Éros est le dieu primordial de l'Amour et de la puissance créatrice dans la mythologie grecque.

³Thanatos est la personnification de la mort dans la mythologie grecque.

passion qui peut nous tenir lieu de mode relationnel une vie durant ? Comment agit-elle en nous et quelles sont ses « œuvres » ? Peut-on en être sauvé ?

Au cœur de l'histoire de chacune de nos vies, il y a l'autre, les autres. Parler de l'amour, de la haine, des sentiments de façon plus générale, c'est parler des relations que nous entretenons les uns avec les autres. Relations difficiles, douloureuses, conflictuelles, sans cesse en mouvement, en transformation, en ébullition. L'autre, c'est-à-dire tous les autres, ceux que nous avons choisis comme ceux que nous n'avons pas choisis qui sont tout à la fois source de joie et de souffrance. L'autre aimé, désiré, mais aussi détesté, jaloué, méprisé, qu'il faut détruire, éliminer. Ah ! la politique, quand tu nous tiens, adieu prudence !

La maîtrise de nos vies, de nos sentiments nous échappe. L'autre, objet de toutes nos convoitises, reste à jamais inaccessible. Pis encore, sans doute, ce que j'aime le plus est aussi, bien souvent, ce que je hais le plus. Haine et amour : ce couple infernal traverse nos vies. Ambivalence des sentiments.

La haine fait penser aussi à une histoire de menace. La menace que représente l'autre pour ma propre survie. La

haine est l'expression ultime d'un « narcissisme menacé ». Plus nous nous sentons menacés, plus nous allons être menaçants pour l'objet qui nous menace. Avoir besoin de l'autre nous fait prendre conscience du pouvoir que l'autre a de ce fait sur nous.

Trop ou pas assez d'amour tue sûrement. En effet, ni l'amour fusionnel qui ne laisse aucun espace entre mon désir et celui de l'autre, ni l'amour lointain qui crée un espace infranchissable entre l'autre et moi, ne permettent d'être. Entre les deux, des myriades de formes relationnelles, jamais exemptes de souffrance.

La haine est ainsi inséparable de la souffrance, dans un déterminisme circulaire où « la souffrance devient cause de la haine et la haine cause de souffrance », pour reprendre les mots de Micheline Enriquez⁴. La haine dit la souffrance de ne pouvoir construire une satisfaction avec l'autre. C'est cette même souffrance qui, poussée à son paroxysme, va s'exalter dans une folie d'emprise en voulant l'autre totalement à sa merci : « s'approprier ce qu'il possède, l'humilier, lui causer des douleurs, le martyriser et le tuer »⁵. Mais sans toujours le faire disparaître.

⁴ Aux carrefours de la haine, L'Épi, 1984.

⁵ Malaise dans la civilisation, PUF, 1971, p.53, du même auteur.

Nous sommes là devant un abîme, celui où le cœur de l'homme en mal de relation d'amour ne peut que hurler sa souffrance dans une violence destructrice envers l'autre, envers lui-même.

Vous allez certainement me demander ce que je propose face à ce constat amer. Ma proposition est tirée du livre le plus lu au monde. Face à la haine, c'est l'amour car :

⁰⁴ **L'amour prend patience ; l'amour rend service ; l'amour ne jalouse pas ; il ne se vante pas, ne se gonfle pas d'orgueil ;**

⁰⁵ **il ne fait rien d'inconvenant ; il ne cherche pas son intérêt ; il ne s'emporte pas ; il n'entretient pas de rancune ;**

⁰⁶ **il ne se réjouit pas de ce qui est injuste, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai ;**

⁰⁷ **il supporte tout, ... il endure tout.**

Chers collègues,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

Après ce détour sur ce que nous vivons en politique, en guise d'avertissement à ceux qui courent vers ce milieu où

tous les coups bas sont permis, je voudrais rappeler que la présente session s'ouvre dans un climat d'angoisse pour les pays en développement comme le nôtre, où tant les défis à relever sont complexes et variés. En effet, au lourd fardeau que constitue déjà l'adaptation au changement climatique, avec son cortège d'inondations dévastatrices et parfois très meurtrières ou de grandes sécheresses qui sapent les efforts des Etats touchés, viennent s'ajouter les pertes économiques et financières énormes occasionnées par le conflit russo-ukrainien, qui perdure pour le malheur des pays importateurs d'intrants agricoles et de céréales, ainsi que les inégalités provoquées par la pandémie de la Covid-19. S'agissant particulièrement de ces inégalités, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Monsieur Antonio Guterres, a d'ailleurs affirmé ce qui suit, le 24 septembre 2024, à l'ouverture de la 79^e Session annuelle de l'Assemblée générale de cette respectable institution :

« Le monde peine encore à se relever de la flambée des inégalités engendrée par cette pandémie car parmi les 75 pays les plus pauvres du monde, un tiers d'entre eux se trouve aujourd'hui dans une situation pire qu'il y a cinq ans ».

Par ailleurs, la perspective de la régionalisation du conflit israélo-palestinien actuellement en cours fait peser, sur l'économie mondiale, la menace sérieuse d'une flambée des prix du pétrole ; ce qui, bien entendu, ne manquera pas de provoquer une inflation généralisée qui fragilisera davantage les économies faibles ou en transition, fortement dépendantes des importations, comme la nôtre. Quoi qu'il en soit, il est clair que les énormes ressources consacrées à l'effort de guerre de par le monde aujourd'hui, au regard du nombre et de l'ampleur des conflits qui l'agitent actuellement, sont autant de manques à gagner pour le financement des programmes destinés à la réduction de la faim et de la pauvreté, ainsi qu'à l'atténuation des effets du dérèglement climatique dans nos différents pays. Dans ces conditions, il est illusoire que ce monde-là puisse atteindre les dix-sept (17) Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, ni même beaucoup plus tard s'il n'y a pas un sursaut.

Or, et comme nous le savons tous, la faim et la pauvreté constituent de sérieuses menaces pour la paix et la sécurité dans le monde, en général, et pour les pays en développement, en particulier, où elles affectent un plus grand nombre de personnes. Du reste, cela se voit bien

aujourd'hui dans les pays où sévissent le terrorisme et l'extrémisme violent qui ne sèment que morts et chaos sur leur passage.

C'est le cas notamment au Sahel et dans le bassin du Lac Tchad ; c'est aussi le cas dans les parties septentrionales de certains pays côtiers dont le nôtre qui jouxtent le Burkina Faso, du Niger et le Nigéria ; ce qui en fait un problème de sécurité collective et qui appelle une réponse concertée et coordonnée de la part des Etats concernés, au regard du caractère transfrontalier et tentaculaire de ces deux phénomènes. L'idéal, à mon humble avis, serait même de pouvoir le faire dans le cadre d'une organisation sous régionale telle que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) ; hélas !

En tout état de cause, la question de la consolidation de l'intégration régionale, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, est un impératif si nous voulons gagner cette guerre asymétrique car c'est l'union qui fait la force. A cet égard, nous devons, en tant que parlementaires, aider le pouvoir exécutif dans chaque pays concerné, à retrouver le chemin de l'unité et de la cohésion d'antan au sein de notre organisation sous

régionale. C'est du moins la vision que j'ai défendue dans mon adresse à nos homologues et frères de la République togolaise qui effectuaient leur rentrée parlementaire, le mardi, 1^{er} octobre dernier, et qui m'avaient fait l'honneur et la courtoisie de m'inviter à la cérémonie solennelle organisée à cet effet.

Je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion pour m'incliner, une fois encore et au nom de la Représentation nationale, devant la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires de cette barbarie et exprimer notre sincère compassion aux familles endeuillées. Je salue au passage la bravoure et le patriotisme des agents de nos forces de défense et sécurité engagés dans cette guerre absurde et qui risquent quotidiennement leurs vies pour sauver les nôtres et permettre par ailleurs à notre pays de poursuivre dans la quiétude sa marche en avant. De fait, **« il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sécurité »**, comme cela a été reconnu à juste titre dans **la Déclaration du millénaire pour le développement** signée en septembre 2000 et dans laquelle les dirigeants de la Planète s'étaient engagés, au siège des Nations unies, à combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'illettrisme, la dégradation

de l'environnement et les discriminations à l'égard des femmes.

Honorables Députés et chers collègues,

Le gouvernement nous a transmis le projet de loi de finances qu'il a élaboré dans le contexte que j'ai évoqué tantôt, en se conformant aux dispositions de la loi organique n° 2013-14, du 27 septembre 2013, relative aux lois de finances et aux recommandations de la Représentation nationale issues du débat d'orientation budgétaire tenu en cette même salle, le vendredi, 28 juin 2024. Ce faisant, l'exécutif a précisé qu'il a aussi pris en compte les doléances des populations recueillies à la faveur des récentes tournées de reddition de comptes et qui complètent celles des organisations de la société civile exprimées en marge du débat d'orientation budgétaire. Une telle démarche témoigne de l'importance accordée à la transparence et à l'inclusion des acteurs non-gouvernementaux dans la planification économique et financière de notre pays.

Ainsi, dans ses grandes lignes, le projet de budget de l'Etat pour la gestion 2025 soumis à notre appréciation s'établit à 3.551,005 milliards de FCFA, donc en hausse de 11 % par

rapport à 2024, et postule une croissance de 6,8 %, en lien avec les performances attendues dans le secteur agricole et l'expansion du tissu industriel, le secteur portuaire et le tourisme. Par ailleurs, le gouvernement a fait le choix de ne pas créer de nouveaux impôts ni d'augmenter le taux de ceux déjà existants et estime à 41,5 % la part du budget consacrée aux dépenses à sensibilité sociale, soit 1101,71 milliards de FCFA.

C'est donc, à mon humble avis, le projet d'un budget résilient aux chocs exogènes et qui apporte, autant que faire se peut, quelques réponses aux demandes sociales. Par ailleurs, il prévoit des ressources pour la préparation des élections générales programmées en 2026 ; ce qui participe de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans notre pays. Il reste alors à la Représentation nationale de jouer sa partition en faisant usage de son droit d'amendement, en vertu des dispositions de l'article 97 de notre Règlement intérieur et selon les procédures prescrites et de procéder au vote de cette loi de Finances, dès que possible, en suivant le mécanisme que nous avons mis en place ensemble et qui a fait ses preuves en termes de célérité et d'efficience...

Honorables Députés et chers collègues,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

A l'ordre du jour de la présente session qui, comme à l'accoutumée, démarrera ses travaux proprement dits par la présentation de mon rapport d'activités, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024, il est également inscrit l'examen et le vote de douze (12) autres projets de lois ainsi que de quatre (04) propositions de lois qui, dans le cadre de la poursuite des réformes engagées par le Gouvernement contribueront à moderniser les outils de gestion de notre Etat ou améliorer le fonctionnement de certaines institutions. Il me paraît quelque peu fastidieux de présenter ici le projet d'ordre du jour de la session, d'autant qu'il est appelé à évoluer selon les impératifs du gouvernement ou du parlement. Néanmoins, il me plaît de citer entre autres :

- la présentation du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale couvrant la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2024 ;
- le projet de loi portant autorisation d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention Internationale de

la Protection des obtentions végétales (UPOV), adopté à Genève, le 19 mars 1994 ;

- le projet de loi portant statut du barreau de la République du Bénin ;
- le projet de loi portant autorisation d'adhésion, au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York le 10 décembre 2008 ;
- le projet de loi portant Organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales de santé humaine en République du Bénin ;

Honorables Députés et Chers collègues,

Avec l'agenda des sessions qui est généralement chargé, je peux, sans risque de me tromper, présumer que celle qui s'ouvre ne sera pas de tout repos. Aussi voudrais-je compter sur votre sens de responsabilités et votre disponibilité habituels, afin que la moisson soit abondante à l'heure du bilan car c'est ce que le peuple béninois, dont nous sommes les représentants attend légitimement de nous. En effet, **« quand l'œuvre des meilleurs chefs est achevée, le peuple dit : c'est nous qui avons fait ça. »** disait

le philosophe chinois **Lao-Tseu**, plus de cinq siècles avant notre ère.

C'est sur cette note d'espérance que je voudrais clore mon propos en renouvelant mes sincères remerciements à tous nos illustres hôtes et déclaré ouverte la deuxième session ordinaire de l'année 2024 de l'Assemblée nationale du Bénin. Je souhaite plein succès à nos travaux.

Vive la démocratie !

Vive la République !

Vive le Bénin !

Je vous remercie pour votre aimable écoute.